



Consolidation de la paix
UN PBF - Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix



ONUDC
Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime



Organisation
internationale
du Travail

TERMES DE REFERENCE (TDR) :

Évaluation rapide des potentialités d'un modèle de coopérative/ entreprise à vocation sociale (ESS) dans le secteur de la pêche artisanale pour faciliter la réinsertion de jeunes en conflit avec la loi à Nouakchott et Nouadhibou

Nom du projet : « Prévention de l'extrémisme violent à travers l'autonomisation des jeunes en conflit avec la loi et le renforcement de l'accès aux droits et à la justice »

Résultat 03 : L'inclusion et la participation socio-économique des jeunes en conflit avec la loi est renforcée depuis leur identification jusqu'à leur réintégration dans la société

Produit 03.03 : Des opportunités d'emploi décent pour les jeunes anciennement en conflit avec la loi sont générées à travers le réseau de référencement des associations de jeunes de la société civile et la création d'entreprises de réinsertion sociale

I. Introduction du projet

La population mauritanienne est composée en majorité de jeunes avec plus de 61,4% de la population âgés de moins de 35 ans. Parmi ces jeunes, nombreux se trouvent dans des situations de grande vulnérabilité économique et sociale et peuvent être confrontés au système judiciaire en tant qu'auteurs de violences.

Les raisons qui mènent les jeunes à entrer en conflit avec la loi sont variées et complexes : pauvreté, famille monoparentale, déperdition scolaire, chômage, absence de perspectives professionnelles, consommation de drogues... Ils sont également susceptibles d'être victimes d'abus ou de violences, ainsi que des failles dans le mécanisme de justice. Leur situation précaire tend à se dégrader lorsqu'ils sont confrontés à la justice ou à la prison. Les jeunes peuvent alors être stigmatisés et rejetés par la société et souffrir du manque d'opportunités pour se développer et s'insérer professionnellement. Par conséquent, environ 30% des jeunes en conflit avec la loi sont des récidivistes qui reviennent devant la justice pour des infractions similaires voire plus graves.

Ces problèmes de récidivisme, couplés à l'augmentation récente de la criminalité urbaine et le manque de moyens d'accompagnement de la justice des mineurs, ont entraîné un durcissement des décisions de justice et une diminution des mesures alternatives à la détention, ce qui fragilise encore davantage les possibilités de réintégration sociale et économique pour ce public. Les vulnérabilités des jeunes en conflit avec la loi peuvent créer chez eux des sentiments d'exclusion. Ces frustrations peuvent les rendre réceptifs aux discours haineux et violents, et en faire des proies faciles à la radicalisation.

Face à ces défis complexes, un nouveau projet financé par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF) est lancé conjointement par l'ONUDC et l'OIT. Celui-ci vise à promouvoir une participation active, un meilleur accès aux droits, y compris à la justice, et l'autonomisation socio-professionnelle des jeunes en conflit avec la loi, et, ce faisant, contribuer à la cohésion sociale et à la prévention de l'extrémisme violent.

Ce projet de 18 mois est mis en œuvre à Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa et entend cibler à la fois les jeunes en conflit avec la loi mineurs (15-18 ans) et adultes (18-24 ans). Sa stratégie d'intervention est centrée autour de trois axes :

- **Axe 1** : La promotion du rôle des jeunes, notamment des associations de jeunes, dans la résolution des conflits impliquant les jeunes en conflit avec la loi et dans leur réintégration sociale ;
- **Axe 2** : Le renforcement de l'accès à la justice et aux droits des jeunes en conflit avec la loi et la formation des acteurs de la chaîne pénale ;
- **Axe 3** : L'inclusion et la participation socio-économique des jeunes en conflit avec la loi depuis leur identification jusqu'à leur réintégration dans la société.

II. Création d'un modèle d'entreprise sociale relié aux Centres d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi (CARSEC)

a. Le CARSEC et l'appui à l'insertion des jeunes en conflit avec la loi

Le CARSEC (Centre pour l'accueil et la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi) a pour mission de favoriser une réinsertion sociale effective de l'enfant en conflit avec la loi, en lui garantissant un parcours éducatif individuel.

Ce parcours tient compte de la situation globale de vie de l'enfant (personnelle, psychologique, éducationnelle, professionnelle, familiale, sociale, etc.) et se réalise à travers un cadre d'accueil de moindre pression, avec la collaboration et l'implication de tous les acteurs de la justice des mineurs (famille, forces de l'ordre, service social, éducateurs, avocats, juges, administration judiciaire, société civile, etc.).

Les personnes ciblées sont les enfants des deux sexes, âgés de 13 à 18 ans qui font l'objet de poursuites pénales devant les juridictions de la République Islamique de Mauritanie, ou ceux qui font déjà l'objet d'une condamnation à une peine d'emprisonnement ferme. Le Centre contribue à :

- Offrir aux juges et aux juridictions pour enfants, une gamme plus élargie de mesures éducatives alternatives à la détention des mineurs en conflit avec la loi ;
- Offrir aux enfants et à leurs familles de plus grandes chances de resocialisation.

Le CARSEC a la capacité d'accueillir environ 120 jeunes à la fois au sein de ses différents établissements. Dans le cadre du projet, l'OIT et ses partenaires ont récemment mis en place des Cellules « Information – Orientation – Suivi » au niveau des CARSEC de Nouakchott et Nouadhibou. Celles-ci visent à appuyer les jeunes en conflit avec la loi dans leur parcours d'insertion sur le marché du travail et contribuer à leur réintégration durable dans la société.

En s'appuyant sur un personnel qualifié ainsi que des outils et mécanismes clairement définis, les Cellules fournissent un accompagnement hautement individualisé aux jeunes en conflit avec la loi désireux de se développer socio professionnellement et de réussir leur transition vers le marché du travail. Cependant, l'accès de ce public à des opportunités de formation ou d'emploi dans des entreprises d'accueil à la sortie du CARSEC demeure un défi. Leurs possibilités se situent essentiellement dans le secteur informel, dont le recrutement obéit à des règles qui lui sont propres : information par le bouche-à-oreille, priorité donnée à l'entourage familial, absence de formalisation des engagements ou de réglementation de l'apprentissage, etc. De plus, la lourde étiquette portée par les jeunes qui proviennent des CARSEC est une difficulté supplémentaire au moment de convaincre des employeurs. Il y a donc lieu de réfléchir à la mise en place d'espaces spécifiquement dédiés à la transition des jeunes anciennement en conflit avec la loi, qui leur permettraient de se professionnaliser, de découvrir et apprendre des métiers, et de renforcer leur confiance en milieu de travail en attendant qu'ils trouvent un stage/emploi.

b. L'entreprise sociale : définition et modèle envisageable pour le projet

Selon la résolution récemment adoptée concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire¹, les entités de l'économie sociale et solidaire y compris les entreprises sociales « mènent des activités économiques, sociales ou environnementales servant un intérêt collectif et/ou l'intérêt général, et qui reposent sur les principes de coopération volontaire et d'entraide, de gouvernance démocratique et/ou participative, d'autonomie et d'indépendance, ainsi que sur la primauté de l'humain et de la finalité sociale sur le capital en ce qui concerne la répartition et l'utilisation des excédents et/ou des bénéfices, ainsi que des actifs. ». Dans la perspective de créer une entreprise sociale avec l'objectif de faciliter la réinsertion des jeunes en conflit avec la loi sortis des CARSEC, plusieurs modèles sont envisageables. L'un d'eux est la structure de coopérative : prenant la forme de sociétés coopératives, les entreprises issues de ce modèle mènent des activités qui vont au-delà de l'intérêt mutuel de leurs membres. Elles conjuguent en effet ce dernier avec la poursuite de l'intérêt de l'ensemble de la population ou d'un groupe cible spécifique – dans ce cas par exemple, les jeunes en conflit avec la loi.

c. Le secteur de la pêche artisanale et son potentiel pour l'insertion des jeunes

Malgré qu'elle se caractérise en partie par son objectif social, la réussite de l'entreprise sociale dépend inévitablement de la viabilité de son activité économique – et donc des potentialités du secteur où elle est créée. En Mauritanie, le secteur des pêches crée environ 55.000 emplois, ce qui représente 3% de la population active du pays et près de 30% des emplois formels au niveau national. Le sous-secteur de la pêche artisanale joue un rôle clé en termes de création d'emplois, en contribuant à 80 % de l'emploi du secteur. La richesse générée par le secteur est évaluée entre 6 et 10 % du PIB. La création d'emplois a une marge de croissance non négligeable. En particulier, la transformation à forte valeur ajoutée est pratiquement inexistante pour les produits de la pêche artisanale. Cette activité se pratique, dans la plupart des cas, de manière informelle, sans encadrement juridique précis et elle ne bénéficie pas d'un accompagnement institutionnel suffisant ou d'infrastructures adéquates. Du point de vue organisationnel, il existe cependant des structures bien définies au niveau national, comme des fédérations et autres associations professionnelles, pour la plupart des coopératives. Une réunion a été organisée par l'OIT en juin 2022 au siège de l'Académie Navale à Nouadhibou pour discuter des possibilités dans le secteur de la pêche artisanale d'accompagner le processus de réinsertion des jeunes en conflit avec la loi. Le Commandant Adjoint et le Directeur de l'Enseignement ont souligné le fort potentiel des coopératives du secteur pour offrir un espace d'accueil et de transition à ce public et ont offert leur soutien au projet pour appuyer la mise en place d'un tel dispositif.

C'est dans ce contexte que l'OIT va recruter un prestataire pour réaliser une évaluation rapide des potentialités d'un modèle de coopérative/ entreprises à vocation sociale (ESS²) dans le secteur de la pêche artisanale afin de faciliter la réinsertion de jeunes en conflit avec la loi à Nouakchott et à Nouadhibou.

III. Objectif de la mission

L'objectif de cette mission est d'évaluer la faisabilité de la formation de coopératives/ entreprises à vocation sociale (ESS) dans le secteur de la pêche artisanale pour faciliter la réinsertion de jeunes en conflit avec la loi à Nouakchott et Nouadhibou, via une analyse technique, financière et organisationnelle.

¹ Résolution II, Conférence Internationale du Travail 110^e session, 2022.

² Economie Sociale et Solidaire

Les objectifs spécifiques visés par l'étude de faisabilité sont décrits ci-après :

- ☞ Effectuer une courte analyse de marché du secteur de la pêche artisanale à Nouakchott et Nouadhibou pour faire ressortir les principales activités porteuses, en fournissant des recommandations sur le choix du ou des domaine(s) d'activités à cibler pour la mise en place d'une coopérative/ entreprise à vocation sociale (ESS) dans chaque zone. Ce choix devra se baser sur une série d'indicateurs clés dont : a) La disponibilité d'emplois adaptés au profil des jeunes candidats à la réinsertion, b) Le potentiel de revenus, c) Le niveau d'organisation du sous-secteur, d) L'adéquation de l'environnement de travail.
- ☞ Proposer un modèle de réinsertion des jeunes en conflit avec la loi à travers l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans le(s) domaine(s) d'activités retenu(s), en présentant un mode de gestion et d'organisation adapté, un ancrage institutionnel basé sur des partenariats clés (CARSEC, Académie Navale, Partenaires sociaux, etc.), un système de sélection, d'intégration, d'encadrement et d'accompagnement des jeunes (fixant la durée de leur apprentissage au sein de l'entreprise, les conditions de travail, les compétences à développer, etc.).
- ☞ Identifier deux (2) coopératives/ entreprises (une à Nouakchott et une à Nouadhibou) intéressées de prendre part au projet et sélectionnées sur la base de critères bien définis, et développer un plan de renforcement pour adapter leurs opérations et services en vue d'accueillir des jeunes en conflit avec la loi à leur sortie du CARSEC.
- ☞ Accompagner les structures identifiées dans l'élaboration d'un plan d'affaires de six (6) mois, en intégrant une analyse technique sur les besoins physiques nécessaires à la réalisation de leur projet (équipements, outils, etc.) et une analyse financière permettant d'évaluer le montant des charges et des produits de l'entreprise ainsi que ses résultats.

IV. Résultats attendus

Cinq (5) principaux résultats sont attendus dans le cadre de cette activité :

- Une proposition détaillant l'approche méthodologique spécifique que le (a) consultant (e) entreprendra pour mener à bien la mission, y compris les sources de données primaires et secondaires, les outils de collecte de données, les entretiens avec les principaux acteurs et un plan de travail assorti d'un calendrier et de jalons pour lesquelles toutes les activités qui en découlent seront entreprises et les produits soumis.
- Une courte analyse de marché du secteur de la pêche artisanale (5 pages maximum) assortie de recommandations sur le choix du ou des domaine(s) d'activités à cibler pour la mise en place de deux (2) coopératives/ entreprises à vocation sociale (ESS) à Nouakchott et Nouadhibou.
- Une note détaillant le modèle proposé pour la réinsertion de jeunes en conflit avec la loi à travers l'ESS dans le(s) domaine(s) d'activités retenus.
- Un plan de renforcement (technique, organisationnel, etc.) des deux (2) coopératives/ entreprises identifiées pour leur permettre d'adopter le modèle d'ESS retenu.
- Un rapport consolidé final de l'étude de faisabilité avec un plan d'affaires de 6 mois, intégrant une analyse technique et financière sur les besoins nécessaires au projet.

V. Méthodologie

L'étude sera réalisée par un(e) consultant(e) expert dans les domaines de l'Économie Sociale et Solidaire et dans le secteur de la pêche artisanale en Mauritanie, sous la coordination du Bureau du BIT en Mauritanie. Elle sera formative et se déroulera de façon participative, en impliquant les différentes parties prenantes à différents niveaux et en s'assurant de la prise en compte et de la mention des intérêts et des besoins particuliers des jeunes en conflit avec la loi, filles et garçons (analyse genre). Le/la consultant(e) sera appuyé(e) durant chaque phase de l'étude par un consultant expert national dans le secteur de la pêche artisanale.

L'étude sera conduite en quatre (4) grandes étapes :

❖ **Première phase (7 jours) :**

Cette première étape va permettre au consultant de :

- **D'effectuer tout le cadrage nécessaire** (réunion de cadrage/orientations des membres du projet...) afin d'éclaircir les zones d'ombre et de s'assurer que le consultant ait bien compris les attentes ;
- **D'effectuer une recherche préliminaire sur le secteur de la pêche artisanale à Nouakchott et Nouadhibou**, en étudiant le marché, le milieu et le mode de fonctionnement des structures existantes pour cerner l'opportunité de coopératives/ entreprises à vocation sociale, à travers une analyse documentaire des sources de données secondaires et des entretiens avec des intervenants clés (Académie Navale, CARSEC, etc.) ;
- **Formuler une recommandation sur le(s) domaine(s) d'activités à cibler pour la mise en place des coopératives/ entreprises à vocation sociale**, en se basant sur des critères définis et validés au préalable avec le BIT (ex : potentiel de revenus, niveau d'organisation, adéquation de l'environnement de travail, etc.) ;
- **Amender l'approche méthodologique** de l'étude afin de garantir la réussite de la prestation.

La production d'une **courte analyse de marché** (5 pages maximum) est attendue à l'issue de cette première étape, présentant les données clés récoltées et justifiant le choix du ou des domaine(s) d'activités proposé(s) pour la mise en place des deux (2) coopératives/ entreprises à vocation sociale.

❖ **Deuxième phase (8 jours) :**

Cette étape consiste à :

- **Collecter les informations complémentaires** à Nouakchott et Nouadhibou auprès des acteurs clés, le secteur public et privé, possibles partenaires, etc.
- **Effectuer une recherche pour identifier des bonnes pratiques** dans d'autres pays de la sous-région sur les entreprises sociales d'insertion pour les jeunes en difficulté.
- **Réaliser des entretiens avec les principales parties prenantes** sur des modèles de coopératives/ entreprises à vocation sociale possibles à mettre en place dans le contexte du secteur de la pêche et du/des domaine(s) d'activités spécifique(s) retenu(s).
- **Capter les préoccupations des acteurs en lien avec les jeunes en conflit avec la loi**, en vue de mieux répondre à leurs besoins spécifiques dans la conception du projet.
- **Proposer un modèle de réinsertion des jeunes en conflit avec la loi à travers l'ESS** en présentant un mode de gestion et d'organisation adapté, un ancrage institutionnel

basé sur des partenariats clés (CARSEC, Académie Navale, Partenaires sociaux, etc.), un système de sélection, d'intégration, d'accompagnement et d'encadrement des jeunes (fixant la durée de leur apprentissage au sein de l'entreprise, les conditions de travail, les compétences à développer, etc.).

La collecte des informations sur le terrain, pourrait être appuyée par les équipes de mise en œuvre sous la coordination du prestataire. Le principal produit **attendu de la phase 2** est la **production d'une note technique** décrivant clairement le modèle de réinsertion des jeunes en conflit avec la loi à travers l'ESS envisagé à Nouakchott et à Nouadhibou.

❖ **Troisième phase (20 jours) :**

Cette étape consiste à :

- **Mener des recherches sur le terrain** pour analyser le mode de fonctionnement actuel des coopératives/ entreprises du/des domaine(s) d'activités retenu(s), les conditions de travail, les revenus perçus, les techniques et matériels utilisés, le niveau d'organisation, et en déduire les principales forces et faiblesses à tenir compte pour la mise en œuvre.
- **Organiser des activités de sensibilisation à Nouakchott et à Nouadhibou** auprès des coopératives/ entreprises pré-identifiées sur le projet et le modèle d'ESS proposé afin de cerner leur intérêt, leurs préoccupations et valider/améliorer le modèle proposé.
- **Sélectionner deux (2) coopératives/ entreprises intéressées par le projet** (une à Nouakchott et une à Nouadhibou) sur la base de critères définis et validés au préalable avec l'OIT.
- **Élaborer un plan de renforcement (technique, organisationnel, etc.)** en concertation avec les deux structures sélectionnées pour leur permettre d'adopter le modèle d'ESS.

Le principal produit attendu à l'issue de cette étape est le plan de renforcement susmentionné.

❖ **Quatrième phase (10 jours) :**

Cette phase consiste à produire le rapport consolidé final de l'étude de faisabilité, en intégrant un plan d'affaires de 6 mois basé sur une analyse technique concernant les besoins physiques nécessaires à la réalisation de leur projet (équipements, outils, etc.) et une analyse financière permettant d'évaluer le montant des charges et des produits de la coopérative/ entreprise ainsi que ses résultats. Le rapport inclura aussi un modèle d'affaires permettant à la coopérative ou entreprise sociale d'intégrer cette nouvelle mission de manière durable. Ces deux analyses – et le plan d'affaires global – seront réalisées de manière participative en étroite collaboration avec les deux structures qui participeront au projet.

VI. Durée de la mission

La durée de la prestation est de **45 jours**.

VII. Livrables

1. Courte analyse de marché dans le secteur de la pêche artisanale (5 pages maximum), assortie de recommandations sur le choix du/des domaine(s) d'activités pour la mise en place des deux (2) coopératives/ entreprises à vocation sociale.

2. Note technique décrivant le modèle de réinsertion des jeunes en conflit avec la loi à travers l'ESS qu'il s'agira de mettre en place.
3. Plan de renforcement des coopératives/ entreprises sélectionnées et intéressées d'évoluer vers le modèle d'ESS.
4. Rapport consolidé final de l'étude de faisabilité, intégrant un plan d'affaires de six (6) mois basé sur une analyse technique concernant les besoins physiques nécessaires à la réalisation du projet (équipements, outils, etc.) et une analyse financière permettant d'évaluer le montant des charges et des produits de la coopérative/ entreprise ainsi que ses résultats.

VIII. Profil du consultant/de la consultante

Le BIT recherche un(e) expert(e) international(e) en matière d'Économie Sociale et Solidaire avec une bonne connaissance du secteur de la pêche artisanale en Mauritanie et répondant aux critères suivants :

Education :

- Avoir un diplôme d'universitaire en lien avec le développement d'entreprises et d'entités de l'Économie Sociale et Solidaire ou tout autre diplôme similaire et pertinent pour la mission ;

Expériences :

- Au moins dix (10) ans d'expérience dans des domaines connexes à la création d'entreprises et d'autres entités de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- Connaissance du domaine de la formation en entreprise ;
- Connaissance du secteur de la pêche artisanale en Mauritanie ;
- Disposer de capacités en matière de conception d'outils d'enquête et de traitement statistique des données ;

Autres exigences :

- La maîtrise du français est requise ;
- Des compétences démontrées en matière de communication orale et écrite ;
- Des aptitudes à travailler de manière organisée, rapide et en concertation avec nombreux collègues/partenaires ;
- Des compétences des logiciels informatiques (Word, Excel etc..) notamment dans l'exploitation informatique des bases de données d'enquêtes ;
- Disposer d'une expérience satisfaisante de collaboration avec les services techniques de l'Etat, le système des Nations Unies, les ONG ou les partenaires bilatéraux et multilatéraux est un atout.

IX. Honoraires et modalités de paiement

La prestation est à prix global et forfaitaire, non révisable ni actualisable pour l'ensemble des tâches et produits proposés décrits dans ces termes de référence. Le prestataire couvrira ses besoins de déplacement en Mauritanie. Toutes taxes, impôts et droits divers sont inclus aussi dans ces prix. L'équipe prestataire sera rémunérée en dollars américains (USD) ou en MRU. Pour percevoir ses rémunérations, le prestataire devra adresser des factures signées au bureau de l'OIT à Nouakchott selon les étapes décrites ci-dessous :

- 20% après validation par le BIT du livrable 1 ;
- 40% après la validation par le BIT des livrables 2 et 3 ;
- 40% à la remise du livrable 4.

X. Préparation de l'offre :

Les soumissionnaires doivent présenter une offre technique et une offre financière. Ils restent engagés par leurs offres pendant un délai de deux (2) mois à compter de la date limite fixée pour la réception des soumissions.

Le dossier de candidature devra parvenir au Bureau international du Travail en Mauritanie par mail à l'adresse suivante : senek@ilo.org, avec copie à ebelin@ilo.org, diabira@ilo.org et cheikh@ilo.org, **au plus tard le 04 aout 2022 à 17h GMT.**